

Manifeste du paysage destiné aux élus locaux

Le paysage, levier des transitions

Les transitions de notre société impactent l'aménagement de nos espaces de vie. Pour territorialiser ces transitions, les élus locaux sont en première ligne. Ce sont eux qui concrétisent localement les objectifs nationaux et internationaux relatifs aux transitions, à l'aide de documents de planification généraux (SRADDET, SCOT, PLUi, PLU) et thématiques (PLH, PDU, PCAET, PAT, ...) comme par l'aménagement des espaces et des services de la vie quotidienne (habitat, économie, équipements, alimentation, espaces publics, industrie, tourisme). **Ils ajustent ainsi nos modes et cadres de vie aux adaptations nécessaires.**

Les débats en cours sur le zéro artificialisation nette ou la localisation des zones d'accélération des énergies renouvelables illustrent la complexité des défis actuels et la nécessité d'un changement de méthode pour les aborder.

Or, depuis trente ans, la « méthode paysage » fait ses preuves en maints endroits pour accompagner et faciliter la conduite de ces transitions. Sur des territoires très divers, certains élus ont su faire du paysage **le vecteur d'un changement assumé, désiré, partagé et maîtrisé du cadre de vie des français.**



Balade paysagère le long du littoral pour croiser les regards © IP Thibault

LE PAYSAGE EST...

1. UN ENJEU POLITIQUE
2. UNE AFFAIRE LOCALE
3. UN PROJET SOCIÉTAL D'ENSEMBLE
4. UN FACILITEUR DES TRANSITIONS !

Annexe I

>> LES MAÎTRES D'OUVRAGE
DONNENT L'EXEMPLE

Annexe II

>> LES OUTILS D'UNE POLITIQUE
LOCALE PAR LE PAYSAGE

La méthode paysage

A la croisée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le paysage est au cœur des transitions.

Le paysage n'est pas une question marginale, c'est un sujet qui doit devenir central puisqu'il permet de tout relier.

Définition du paysage dans la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

(20 octobre 2000, adoptée par quarante Etats. Définition reprise intégralement dans le Code de l'environnement depuis 2016).

« Le paysage désigne une partie de territoire, telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

Partie de territoire : un espace sous la responsabilité d'un élu local.

Perçue : approprié par la sensibilité et l'expérience de chacun et de ses usages.

Par les populations : sensibilité partagée collectivement. Une politique publique peut rassembler les perceptions de chacun, les organiser en choix collectif.

Le caractère : singularité de chaque paysage, identité d'un lieu, d'un territoire.

Facteurs naturels : la géographie, mais aussi le vivant, l'écosystème dont l'humain fait partie en tant qu'espèce.

Facteurs humains : l'histoire du peuplement, la transformation d'un espace par l'action de l'homme et ses choix politiques.

Les interrelations : un paysage implique une dynamique relationnelle nature-culture ; il n'est jamais figé.

1. LE PAYSAGE EST UN ENJEU POLITIQUE

Rapporté à sa surface, notre pays offre une diversité géographique, un héritage patrimonial et une richesse culturelle et naturelle parmi les plus élevés au monde. Ces atouts sont facteurs de richesse et de fierté nationale. La France doit sa première place en matière de tourisme à l'ensemble de ces atouts exceptionnels qu'elle a su valoriser.

Elle doit ce rang à des lieux prestigieux comme à la qualité d'ensemble de son territoire, à son ordonnancement harmonieux. Cette harmonie paysagère, le respect des proportions, la lisibilité des espaces peuvent apaiser les tensions sociétales.

Le paysage est ainsi :

- le cadre de vie de la population et son bien commun
- un élément de bien-être social
- un lien culturel facteur de cohésion
- un facteur d'attractivité pour les entreprises et les salariés
- un fondement pour l'économie touristique
- un moyen pour répondre aux défis environnementaux et gérer les ressources naturelles et environnementales du territoire.

2. LE PAYSAGE EST UNE AFFAIRE LOCALE

Au plus près des habitants et des acteurs économiques, sociaux et environnementaux, et de leur sensibilité, le paysage permet d'aborder les questions de la vie locale. Les transitions appellent de profonds changements de notre cadre et de nos modes de vie. En s'emparant du paysage et en portant haut et fort son ambition, les élus assurent la conduite de ces transitions.

Le paysage à façonner, la qualité du cadre de vie à renforcer, c'est l'affaire des élus.

3. LE PAYSAGE EST UN PROJET SOCIÉTAL D'ENSEMBLE

Pour faire du paysage un socle et une méthode pour les transitions, il faut d'abord dissiper quelques malentendus.

- **Distinguer aménagement et équipement**
Le paysage ne peut être réduit à un support passif pour des actions purement techniques d'équipement. Des choix sont à faire. Le projet de paysage peut constituer une sorte de partition, plaçant l' élu local dans le rôle de chef d'orchestre.

- **Protéger mais faire vivre**
La protection des espaces emblématiques concerne 3% du territoire aujourd'hui. Sur le reste, il s'agit de guider et d'harmoniser les évolutions en choisissant quel milieu de vie préférer. Le paysage n'appelle pas la mise sous cloche d'une carte postale figée, il autorise au contraire le projet.

- **Avoir une vision d'ensemble et pas seulement un décor à planter**
Urbanisme, transport, économie, infrastructure, énergie, agriculture, patrimoine, adaptation aux risques : le paysage concerne tous les champs de l'aménagement car tous font (ou défont) le paysage. La qualité du paysage se joue en amont dans les stratégies (faire ou ne pas faire ?), la planification (où faire ?), la programmation (quoi faire ?) et le projet dans son ensemble (comment faire ?). Le paysage ne se réduit donc pas au végétal, un décor à planter, pour accompagner des bâtiments, équipements et infrastructures en fin de chantier, aussi utiles que soient ces plantations.

Le paysage évolue en permanence et se construit au quotidien. Il concerne tous les acteurs et tous les champs de l'aménagement, il permet un aménagement du territoire local plus harmonieux, choisi et non subi.

L' élu qui place le paysage au centre des ambitions et des attentions conduit les transitions locales de manière harmonisée avec l'appui de tous.



Vallée de la Dordogne, vue de Domme © Mireille Tenant

4. AGIR PAR LE PAYSAGE FACILITE LES TRANSITIONS

La méthode paysage est un moyen efficace pour conduire une politique locale d'aménagement en faveur des transitions.

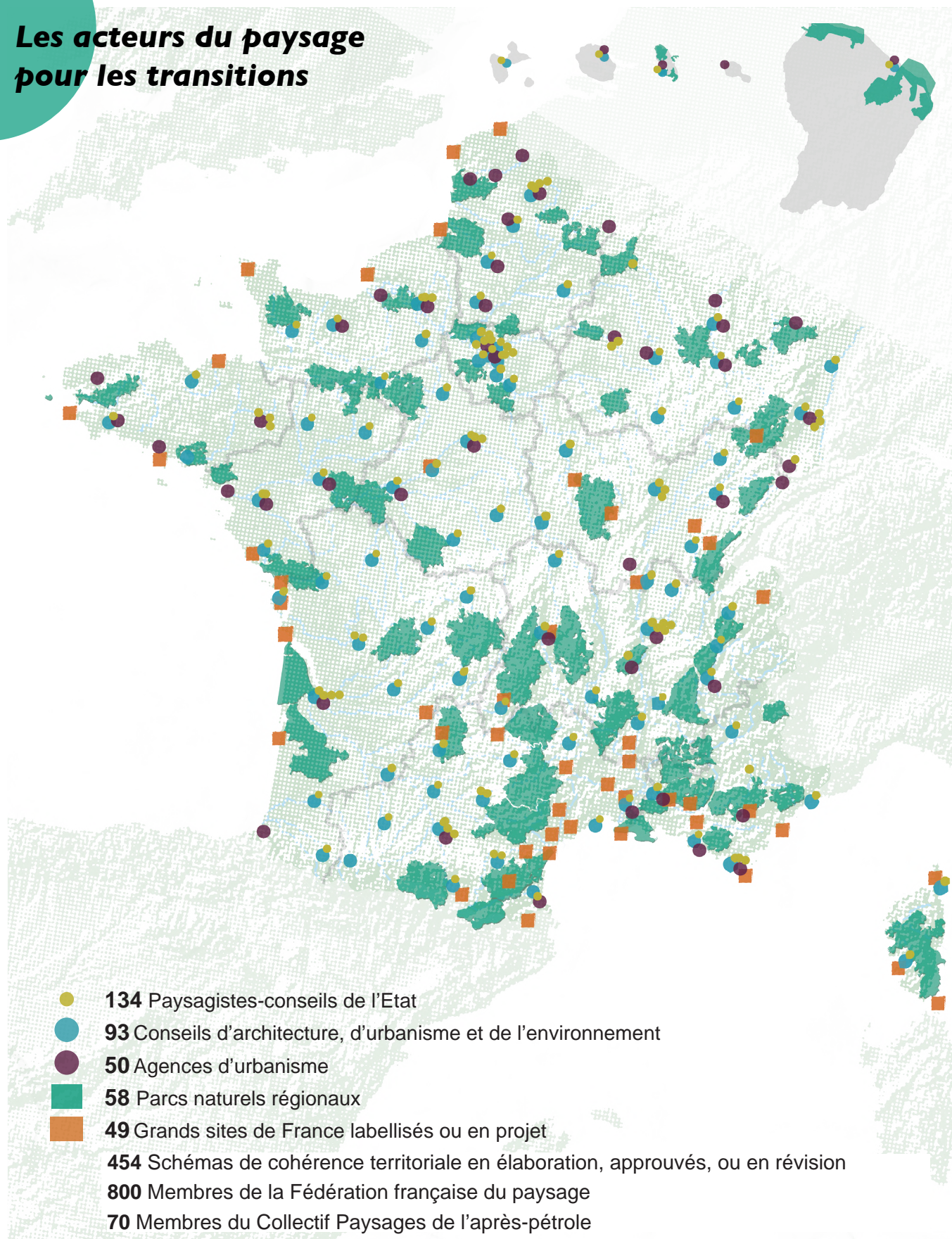
- **Accessible et démocratique**
Comme chacun le vit et le perçoit, le paysage permet d'impliquer les citoyens car il ne nécessite pas de connaissances techniques préalables.

- **Fédérateur et porteur de sens**
La méthode paysage réunit les différents champs de l'aménagement et donne de la cohérence aux politiques publiques. Elle permet d'entrer dans la complexité des situations. Convoquant les temps passés, présents et futurs, elle favorise le partage du récit d'une histoire locale où chacun trouve sa place.

- **Opérationnel et créatif**
Induisant une cohérence entre les politiques publiques sectorielles, la méthode paysage peut être la source de substantielles économies. Elle transforme le cadre de vie et permet une évolution des modes de vie. Elle convertit les objectifs chiffrés en réalité vécue.

- **Positif et mobilisateur**
Associé au beau et à l'agréable, le paysage permet de vivre les transitions comme une perspective démocratiquement choisie, et donc désirable.

Les acteurs du paysage pour les transitions



Pour aller plus loin : contact@paysages-apres-petrole.org